
Carnets sur sol

moi aussi

Je déconseille fortement la lecture de ce billet, qui doit contenir beaucoup de bêtises. C'est juste pour m'amuser à réfléchir à la question, puisque mes députés ne le font pas.

Sur le projet de loi DADVSI, je n'ai pas de compétences, je n'ai pas d'avis, mais je m'émerveille.

Je m'émerveille de la candeur de notre gouvernement, de nos députés, de nos journalistes, des commentateurs en général.

Chronologiquement :

Version gouvernementale. Pour lutter contre le téléchargement sans rémunération, il suffit de brider tous les logiciels existants, c'est bien plus simple, bien moins coûteux, bien moins injuste. Et naturellement, puisque c'est interdit, les pirates n'oseront jamais transgresser la loi. Bien sûr. La dépendance aux formats propriétaires, les dommages collatéraux sur les usagers de bonne foi, le délit de bricolage ne sont que des questions secondaires.

Version journalistique I. Apathique. Reprise de communiqués. Le gouvernement se hâte de transposer la directive de 2002, pour lutter contre les pirates.

Version parlementaire. Pour éviter ça, une seule solution : la licence globale. Moyennant une taxe (déjà payée en partie par les CDs vierges, mais ça, il faudra s'asseoir dessus), le malhonnête internaute pourra continuer à télécharger, ce sera légal. Et l'honnête internaute à ne pas télécharger, pour le même surcoût, c'est légal aussi. Comment seront répartis les droits ? Eh bien, on ne va pas faire de détail, on va calquer ça sur les ventes de disques. Comme ça, on est sûr que ceux qui seront rémunérés seront ceux qui n'en ont pas besoin.

Version journalistique II. Les valeureux parlementaires, au risque de leur vie, ont lutté contre cette loi inique pour proposer la solution à tous nos problèmes, la licence globale. Les innocents enfants seront sauvés, les auteurs rémunérés, personne n'y avait pensé avant, ô pure émotion.

Pas très rassurant, tout ça... Personne ne regarde le problème de fond, et tout le monde s'arc-boute sur la position la plus *jolie* (je veux dire celle qui aide leur communication). Quant aux cris d'orfraie sur le logiciel libre, il est heureux qu'ils soient poussés, mais la loi ne pénalise pas les systèmes ouverts, tant qu'il y a bridage et qu'il n'y a pas de manuel pour débrider ni de

volonté de le faire. Le code source ouvert n'est pas interdit, il me semble.

Je vois solutions :

Tout capote, on reste en l'état, la France paie une amende, l'industrie du disque jette l'éponge sur les secteurs les moins juteux, on fait quelques condamnations pour l'exemple, plus ou moins bien choisies. Ce n'est pas forcément la plus mauvaise solution.

On adopte un projet similaire à celui du gouvernement. Dépense énorme pour adapter tous les matériels. Impossibilité de changer de matériel sans changer de disques. Chute ou des ventes de matériel, ou des ventes de disques. Dommages collatéraux possibles, phagocytage par les logiciels propriétaires. Eventuellement surveillance attentatoire à la vie privée.

On adopte un projet similaire à celui du Parlement. Tout le monde paie encore, même les innocents. Mais la légalité n'est pas internationale, qu'advient-il alors avec les poursuites de la RIAA ? Et surtout, il faut se poser d'abord la question de l'équilibre du marché. Quel intérêt de faire des nouveautés ou des rééditions, surtout dans les secteurs les moins fréquentés, si la rémunération est globale et non à la quantité ? Le forfait est-il assez ? Trop ? Qui décidera de son évolution ? Quelle sera la possibilité de recours ? Autant de questions graves qui n'ont pas été abordées à ma connaissance.

On trouve une autre solution. Laquelle ? Eh, il ne faut pas pousser ! Je fais le travail de réflexion à la place des députés, je ne vais pas non plus faire des études à la place d'Universal et la Sacem, qui feraient mieux de systématiser la répression ou de cogiter sérieusement à réformer leurs modèles économiques, au lieu de geindre.

C'était le billet-détente, absolument inutile, du jour. Merci à vous de ne pas l'avoir lu.

Copyright : DavidLeMarrec - 2005-12-23 22:52:35